

Protocole sanitaire Centre de Loisirs de Pontigny

Le présent protocole sanitaire vise à préciser les modalités pratiques de réouverture du Centre de Loisirs de Pontigny, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Ce dernier a pour vocation d'être en complémentarité au protocole sanitaire générale de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs.

Des mesures sanitaires drastiques doivent être prises en Centre de Loisirs pour garantir la santé des enfants et des familles.

Toutes les familles doivent signaler pour eux ou leurs proches des symptômes et/ou des risques de contamination. Dans ce cas, l'accès à nos établissements sera refusé pendant 14 jours

1. Organisation de l'accueil et des départs

- **Le centre de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30**
- **Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans :**

Dans la limite de 4 groupes de 10 enfants maximum, les enfants pourront être accueillis de 7h30 à 18h30 et selon les critères de priorisation applicables dans l'ordre suivant :

- **Enfants scolarisés en élémentaire et issus de familles monoparentales en activité**
- **Enfants scolarisés en élémentaire et issus de familles dont les deux parents sont en activité**
- **Enfants scolarisés en grande section et issus de fratries dont au moins un enfant d'élémentaire serait déjà accueilli au centre de loisirs**
- **Enfants scolarisés en moyenne section et issus de fratries dont au moins un enfant d'élémentaire serait déjà accueilli au centre de loisirs**
- **Enfants scolarisés en petite section et issus de fratries dont au moins un enfant d'élémentaire serait déjà accueilli au centre de loisirs**

Les enfants scolarisés en maternelle, mais non issus de fratrie, pourront être accueillis selon les places vacantes et dans la limite de 10 enfants par groupe maximum.

Dans le cas d'effectifs complets, le Centre de Loisirs se réserve le droit de refuser toutes nouvelles demandes.

A. Accueil du parent

- Le protocole sera affiché à l'entrée du bâtiment
- L'accueil se fera à la porte d'entrée du Centre de Loisirs
- Le parent s'engage à prendre la température de son enfant avant de venir à l'accueil de loisirs
- Le parent attend son enfant dans le hall muni d'un masque
- Pas plus de deux adultes dans le hall espacés d'1,5m
- Le parent n'est pas autorisé à entrer dans le Centre de Loisirs sauf si autorisation
- Un agent référent équipé d'un masque accueille l'enfant
- Si plusieurs parents arrivent en même temps, il sera impératif de respecter le marquage de distanciation au sol matérialisé tous les un mètre
- Les parents respectent les gestes barrières de base (pas d'accolade, distanciation avec le professionnel, éternuement dans le coude, lavage de mains)
- Se laver les mains avec du gel hydro-alcoolique mis à disposition, à l'entrée et à la sortie du centre de loisirs
- Les transmissions orales sont écourtées au maximum afin d'éviter les attentes trop longues des autres parents, les échanges mails et téléphoniques sont privilégiés
- Les familles doivent limiter l'apport de matériel venant de l'extérieur

B. Accueil des enfants

- Port du masque pour les enfants, dès 6 ans
- Limitation du brassage
- Dès leur arrivée, le professionnel d'accueil accompagne au lavage des mains de l'enfant
- Les enfants seront divisés en quatre groupes de 10 maximum
- Dans ces groupes de 10 enfants, il y aura un binôme d'animateur qui devra être vigilant sur plusieurs critères (lavage des mains, surveillance des règles sanitaires, désinfection du matériel utilisé)
- Organisation des tables en quinconce lors des activités pour les plus de 6 ans.
- Chaque groupe devra obligatoirement utiliser son marquage de couleur pour éviter les croisements lors des déplacements
- Les groupes pourront pour aller en extérieur
- Des points d'eau en nombre suffisant sont prévus pour le lavage des mains et de la solution hydro alcoolique (SHA) sera à disposition des enfants tout au long de la journée
- En cas de toux ou de fièvre, l'enfant ne pourra pas être accueilli

Les enfants devront **se laver les mains** :

- **Au minimum 5 fois par jour ;**
- **A son arrivée ;**
- **Avant de rentrer dans la salle d'activité, notamment après les sorties extérieures;**
- **Avant et après chaque repas ;**
- **Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;**
- **Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;**
- **Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.**

2. Les activités et le matériel

A. Les activités

- Les jeux en accès libre seront limités et contrôlés

Les animateurs proposeront des activités manuelles, des jeux de réflexion, d'énigmes, des enquêtes, des jeux de relaxations, des jeux extérieurs (jeux de rondes, relais etc.).

Les échanges doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

Quelle que soit l'activité/jeux intérieurs ou extérieurs, tout sera organisé en fonction des gestes barrières. Les professionnels limiteront les contacts avec les enfants.

Les sorties sont autorisées

La ligne de bus est réouverte

Les personnes intervenant ponctuellement au sein des accueils notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation sociale et des gestes barrières.

a) Le matériel

- Les jouets devront être demandés à l'animateur et seront rangés par caisse pour faciliter leur nettoyage et leur désinfection après chaque usage
- Pour le matériel autorisé, des groupes de 5 enfants maximum seront créés

Ce qui sera à disposition des enfants :

- Les jeux en plastiques (ils seront désinfectés plusieurs fois par jour)
- Des feuilles (sur la table de chaque enfant)
- Certains jeux de société
- Les animateurs pourront utiliser les plots, cerceaux, poutres en plastiques afin de pouvoir proposer des parcours de motricité aux enfants, exclusivement manipulés par les adultes

Afin d'éviter la propagation des microbes, le centre de loisirs devra proscrire différents types de matériels

Ce qui ne sera pas à disposition des enfants :

- Les doudous
- Les tapis de sol
- Les canapés
- Les jouets non lavables

B. Les agents et leur rôle avec les enfants

a) Les agents du centre :

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». La 3CVT mettra donc à disposition de ses agents le matériel nécessaire sanitaire.

- Porter un masque lavable ou jetable changé toutes les 4 heures
- Prise de la température avant de venir au travail (chez soi)
- Du SHA sera mis à disposition dans le couloir dès leur arrivée
- Un vestiaire sera organisé pour l'arrivée du personnel dans la pièce où il y a les douches devant la salle de danse. Les animateurs pourront y laisser leurs affaires et se laver les mains avant d'entrer dans la structure
- Accéder aux vestiaires à tour de rôle, un agent à la fois
- Laver ses mains avant et après chaque changement de vêtement, après chaque geste sale, avant chaque geste propre
- Il est conseillé aux animateurs de venir avec une tenue pour travailler et une tenue de rechange propre pour rentrer chez soi
- Eviter les contacts extérieurs pendant la pause
- 2 agents maximum en même temps dans la salle de pause
- Téléphone portable pendant le temps de travail interdit
- Les professionnels des différentes unités doivent avoir le moins de contacts possibles entre eux

b) Avec les enfants

- Les animateurs devront limiter les contacts avec les enfants.
- S'il doit y avoir un contact avec un enfant (blessure, change etc...) l'agent devra porter une tenue de protection complète (masque, gant)
- Ils auront un rôle pédagogique majeur et important
- Les animateurs sensibiliseront les enfants aux gestes barrières
- Les animateurs seront tenus d'organiser des débats, d'interagir et être à l'écoute des enfants. Le but est que les enfants puissent extérioriser leurs sentiments et de les rassurer
- Ils veilleront au bon respect des règles sanitaires
- Etablir un suivi de la fréquence de lavage des mains des enfants avec une affiche ludique mise à l'entrée des toilettes de chaque groupe.

C. Les temps de repas et sieste

a) Repas du midi

- Les enfants mangeront ensemble dans le réfectoire par groupe
- Organisation des tables en quinconce lors des repas pour les plus de 6 ans.
- Un seul agent aura accès à la cuisine et s'occupera des repas du midi
- Un animateur restera à disposition pour donner à boire aux enfants
- La nourriture non consommée sera impérativement jetée
- Respect des normes HACCP par l'agent du centre

Concernant les livraisons de repas :

Pour simplifier et rationaliser nos fonctionnements respectifs, voici l'organisation prévue par API Restauration :

- Un repas chaud sera proposé
- Conditionnement en barquettes multi-portion jetables.

Pour prévenir la propagation du Covid-19, nous vous garantissons l'application stricte par nos livreurs de procédures renforcées, essentielles en cette période de reprise.

Afin d'éviter que nos équipes ne croisent et ne rentrent en contact avec les vôtres, nos livraisons se feront exclusivement sur des horaires décalés (de nuit ou très tôt le matin), et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

b) Le goûter :

- Le goûter se déroulera dans la grande salle
- Les enfants auront un goûter adapté
- Les enfants de + de 6 ans seront placés en quinconce

c. La sieste

- Il sera possible au 3-5 ans de faire la sieste dans des lits entièrement lavables
- Les couvertures pourront être proposées aux enfants et seront lavées après chaque utilisations à un lavage à 60°
- Les doudous des enfants seront également lavés après chaque sieste et resteront au centre de loisirs

3. Procédures de nettoyage et d'hygiène

- **Suivre les feuilles de traçabilité de l'entretien de la structure : qui, où, quand, comment**
- **Veiller au suivi du plan de nettoyage, horodater et signer lors de chaque intervention de nettoyage**

Les locaux :

- Les sols des pièces avec enfants : deux fois par jour avec des lavettes humides, pas d'aspirateur ni de balai
- Les sols des pièces sans enfants ; une fois par jour avec des lavettes humides, pas d'aspirateur ni de balai
- Le produit de nettoyage est un virucide **NF EN 14476** ou utilisation d'eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif [1 litre de javel à 2,6 % dans 4 litres d'eau froide]).

La vaisselle :

- Après chaque usage dans le lave-vaisselle sur un cycle à 60°

Le mobilier :

Le mobilier du centre sera nettoyé avec des lingettes virucides **conforme à la norme en 14476** et seront à disposition des équipes d'animation.

- Les tables et les chaises des enfants : avant et après chaque usage pour le repas et les activités
- Les tapis : deux fois par jour
- Le bureau, chaises adultes, tableaux, meubles de rangement en section : 1 fois par jour
- Les lits avant et après la sieste

Les jeux et jouets :

- Laver les jouets 2x/jour au lave-vaisselle ou tremper dans un détergent compatible avec les jouets (normes fabricant) puis rincer et sécher

- Les jouets non immergeables sont lavés 2x/jour, essuyage avec lingette à usage unique ou chiffon lavable (à 60° minimum) imprégné d'une solution de détergent compatible puis rincer et sécher
- Jeux extérieurs : 1 fois par jour

Les vitres à hauteur d'enfant :

- 1 fois par jour

Les sanitaires :

- Pour les adultes : nettoyés et désinfectés deux fois par jour (robinet, chasse d'eau...)
- Pour les enfants : WC : avant et après chaque passage
- Remplir l'affiche du plan de nettoyage et signer

Attentions particulières :

- Nettoyage quotidien des surfaces lavables en insistant sur les poignées de porte, interrupteurs, téléphone, interphone digicode, sonnette, poste de musique, appareil photo, ordinateur, cafetière...

La qualité de l'air :

- Aérer 4 fois par jour les pièces durant 10 minutes
- L'usage des climatisations est interdit sauf en cas d'épisodes caniculaires

Lingerie :

- Prévoir un bac spécifique pour les vêtements de travail et l'identifier
- Prévoir un bac à linge sale spécifique pour la salle de sieste
- Maintenir fermées toutes les poubelles et tous contenants de linge sale
- Respect du circuit linge propre, linge sale
- Le transport du linge est assuré par l'agent d'entretien, muni de sa tenue (gants, sur blouse, masque)
- Le linge est immédiatement déposé dans la machine à laver
- Se laver les mains avant et après chaque manipulation de linge sale
- Les poignées et boutons des machines à laver et sécher le linge seront désinfectées après chaque utilisation
- Le port de gants n'empêche pas les lavages de mains réguliers, avant la mise en place de gants neufs notamment et après leur retrait

Les déchets :

- Evacuer les déchets régulièrement dans la journée
- Nettoyer les poubelles quotidiennement
- Nettoyer les poignées des poubelles une fois sorties sur la rue
- Nettoyer les poignées des poubelles extérieures après le passage des ripeurs

4. Surveillance de l'état de santé

Surveillance état de santé des enfants durant l'accueil :

- Etre attentif au moindre symptôme, les signes évocateurs du COVID-19 sont :
 - Fièvre supérieure à 38° ou état fébrile
 - Toux
 - Respiration rapide
 - Courbatures, état grippal
 - Sensation de perte de goût ou odorat
- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement dans une pièce spécifique et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

S'il s'agit de l'enfant accueilli :

- Isoler l'enfant avec un professionnel
- Prévenir les parents et leur demander de venir récupérer leur enfant
- En cas de symptômes, la température sera prise assez régulièrement par le personnel du Centre
- Si un enfant présente des symptômes, l'information est faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM

S'il s'agit d'un enfant qui présente de la fièvre ou de la toux à l'arrivée :

- L'enfant doit repartir avec son parent et prendre contact avec son médecin
- Si le diagnostic posé est celui du Covid, l'enfant sera exclu jusqu'à sa guérison et 14 jours minimum

S'il s'agit d'un parent :

- Le médecin qui suit le parent aura donné les consignes pour l'ensemble de la famille et l'enfant ne sera pas accueilli durant 14 jours

S'il s'agit d'un agent du centre :

- S'il tombe malade à son domicile, il doit impérativement le signaler à la direction, ne pas se rendre à son travail, devra regagner son domicile et consulter son médecin traitant.
 - Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
 - L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Si un enfant ou un agent du centre a été touché par le virus au sein de l'établissement, la direction devra en informer la DDCSPP et l'ARS.